

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE RONCHAMP

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le onze Octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).

Nombre de Membres		
Afférents au C.M. 23	En exercice 23	Présents : 19 Votants : 23 Absents : 4

Présents : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme TOURDOT - Mme BINDER - Mme GRES - Mme DUMONTEIL - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Date de la Convocation
07 octobre 2022

Absents : ---

Excusés : Mme NIGGLI (pouvoir à Mme DUMONTEIL) - M. SKRZYPCZAK (pouvoir à Mme AUBRY) - M. DURPOIX (pouvoir à Mme LAROCHE) - M. ORTSCHIEDT (pouvoir à M. GOISET)

Date d'Affichage
18 octobre 2022

M. TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).

N° 73 : Décision modificative budgétaire – Budget principal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, suite à :

- l'entrée de la commune dans le capital de la Société par Actions Simplifiées Terrilvoltaïque de Ronchamp et Magny-Danigon ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique ;
- l'augmentation du montant des subventions communales attribuées aux écoles primaires et maternelles.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget principal 2022 ainsi qu'il suit :

- DI 261 (Titres de participation)	⇒	+	100 €
- DI 2135 (Installations générales)	⇒	-	100 €
- DF 6531 (Indemnités d'élus)	⇒	+	2 500 €
- DF 6574 (Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé)	⇒	+	3 500 €
- DF 60611 (eau et assainissement)	⇒	-	6 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 18.10.2022

ID : 070-217004514-20221011-11-DE

